



Des outils pour bien vivre avec nos rivières



Le saviez-vous ?

Le bassin versant est un territoire sur lequel toutes les eaux s'écoulent le long des pentes puis se rejoignent en un même lieu : l'exutoire. De ce fait, ce qui se passe à l'amont peut avoir des conséquences en aval !

Le bassin versant Calavon-Coulon en chiffres



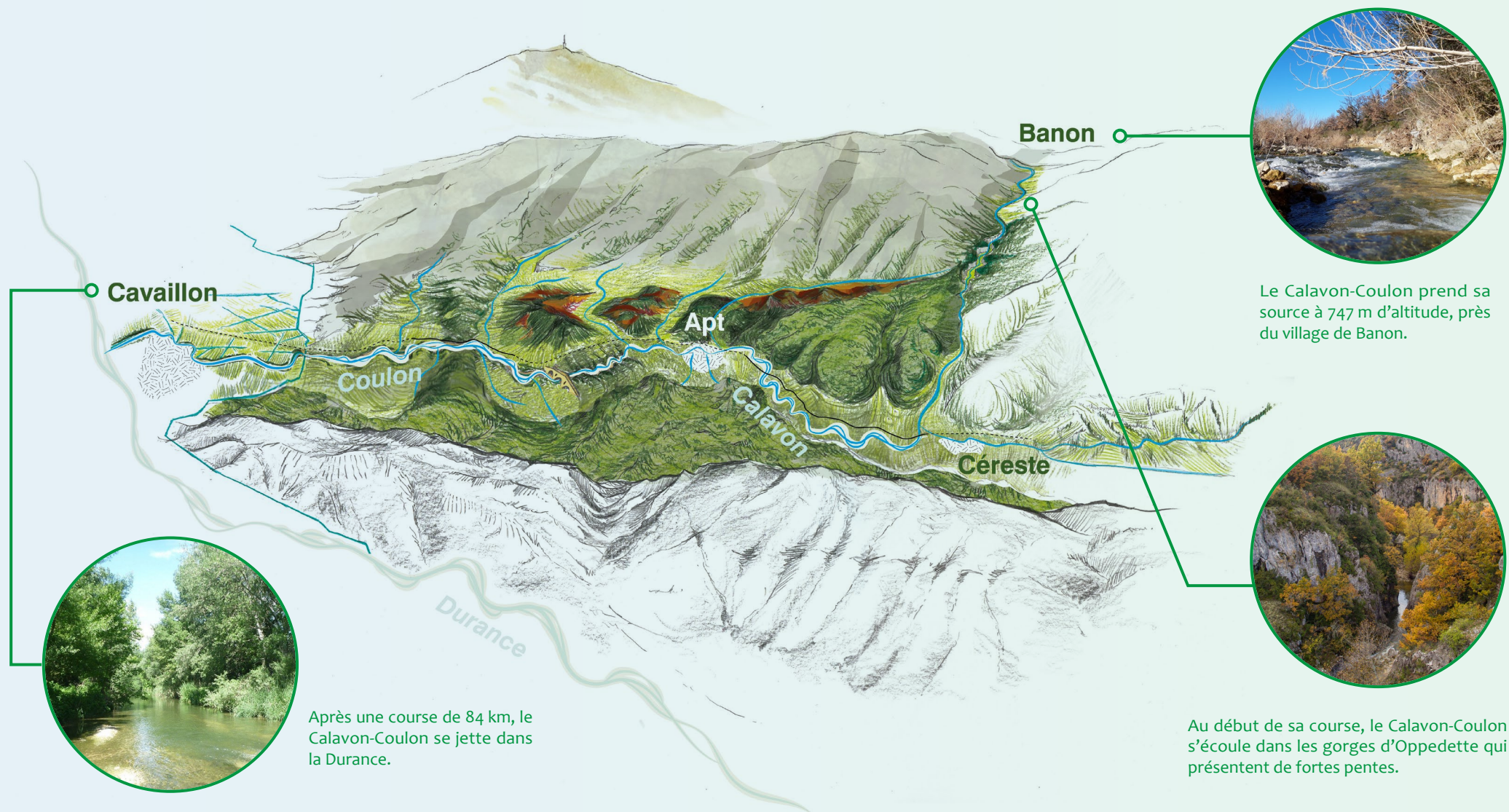
1 000 Km² de superficie
41 communes



Environ **90 km**
de cours d'eau



Environ
110 000 habitants



Le Calavon-Coulon prend sa source à 747 m d'altitude, près du village de Banon.

Au début de sa course, le Calavon-Coulon s'écoule dans les gorges d'Oppédette qui présentent de fortes pentes.

Après une course de 84 km, le Calavon-Coulon se jette dans la Durance.



EPAGE Rivière Calavon-Coulon

Le Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon (SIRCC) a été créé fin 2005. L'objectif de cette structure est de pouvoir mener **une gestion intercommunale de l'eau à l'échelle du bassin versant**.

Le SIRCC est, depuis 2021, reconnu Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau. La compétence en matière de **GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondation)** lui a été transmise afin d'assurer **une gestion cohérente de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant**.

De ce fait, il remplit les missions suivantes :



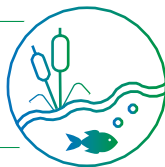
L'Aménagement du bassin versant

L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau



La défense contre les inondations

La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines



Les cours d'eau sont une ressource inestimable qu'il est nécessaire de protéger, ils peuvent également représenter un danger lors des périodes de crue.

Il est important de pouvoir trouver un équilibre permettant de bien vivre avec nos rivières. C'est ce que tente de faire le SIRCC à travers les enjeux suivants :

Préserver / améliorer la qualité de l'eau, qui malgré de nettes améliorations au cours des dernières décennies, reste instable. En cause des pollutions domestiques, industrielles et agricoles, dont les effets sont accentués par les faibles débits des rivières.



Assurer un équilibre quantitatif, enjeu majeur du bassin versant, où les cours d'eau souffrent de plus en plus de périodes de très bas débits voire d'assez, accentuées par les prélèvements nécessaires aux usages (eau potable, industrie, irrigation), malgré des importations très conséquentes en provenance de la Durance.



Préserver les milieux naturels, le paysage et le patrimoine riches et remarquables, mais pour certains dégradés par les activités humaines et souvent insuffisamment perçus par les populations locales.



Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque inondation.



Pour mettre en œuvre des actions cohérentes de gestion des milieux aquatiques et de prévention du risque inondation, le Syndicat peut s'appuyer sur des outils.

Le contrat de rivière

Jusqu'en décembre 2021, le Contrat de rivière permettait de mobiliser des financements de la part de plusieurs partenaires (Agence de l'Eau, Région PACA, Départements de Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence), pour mettre en place une gestion cohérente et intégrée de l'eau et des rivières sur le bassin versant.

Des actions et travaux ont ainsi été engagés pour :

Améliorer la qualité des eaux des rivières, par exemple, la création d'une nouvelle station d'épuration à Apt et à Céreste, des travaux sur les réseaux d'eaux usées dans plusieurs communes, l'abandon des pesticides par les collectivités...

Préserver le fonctionnement des rivières et des zones humides, comme l'entretien de la végétation en bordure du Calavon et de ses affluents, la préservation des prairies humides le long de l'Enchrême ou encore la restauration du site de la Pérussière ;

Limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences, par exemple la poursuite des aménagements sur la plaine aval, la pose de repères de crues ou la réalisation d'exercices de simulation de crise ;

Préserver la quantité d'eau et mieux la répartir, à l'image des travaux sur les réseaux d'eau potable pour créer des interconnexions entre village et pour limiter les fuites, la création de retenues collinaires pour sécuriser l'irrigation sur l'amont du bassin versant, ou encore les actions de sensibilisation pour économiser l'eau ;

Mieux s'approprier la rivière et la comprendre, avec notamment des animations auprès des enfants dans les écoles et du grand public ;

Aujourd'hui une réflexion est en cours pour savoir si un nouveau Contrat verra le jour prochainement.

Un territoire soumis au risque inondation

Le Calavon Coulon et ses affluents sont des cours d'eau typiques des régions méditerranéennes. En été, leur niveau est au plus bas. Certains cours d'eau du territoire disparaissent même complètement. En automne, les fortes pluies entraînent leur crue. Ces crues peuvent se produire de manière très soudaine et entraîner **des inondations**.

Inondations par débordement des cours d'eau

Lors de pluies, l'eau va ruisseler jusqu'aux rivières. Leur niveau va rapidement augmenter. Si elles débordent sur des lieux de vie : c'est l'inondation.

Ruissellement pluvial

Ces dernières décennies ont été marquées par une large expansion des zones urbanisées. La bétonisation des sols limite l'infiltration des eaux. Une accumulation d'eau trop importante peut mener à une inondation.

Des Inondations historiques

De nombreuses inondations jalonnent l'histoire du territoire. Les plus récentes ont eu lieu en 1994, 2000, 2008 et 2019.

Lors de la crue de 2008 certains habitants ont eu jusqu'à 2 mètres d'eau dans leur maison.



Le risque inondation sur le territoire en chiffres



Population exposée
30 000
Habitants



Population exposée
9 000
Bâtiments d'habitation



Activités économiques
12 000
Emplois



Activités économiques
5 600
Entreprises



Activités économiques
4 000 Ha
Exploitations agricoles



Réseaux
500 Km
Réseaux routiers



Services prioritaires
11 Établissements
pour la gestion de crise

Le PAPI Calavon-Coulon

Pour vivre avec le risque inondation, les territoires peuvent mettre en œuvre des Programmes **d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)**.

Ces dispositifs lancés par l'état en 2002, regroupent un ensemble d'actions et de travaux à l'échelle du bassin de risque.

Leur objectif est de réduire de manière durable les impacts et les conséquences

qu'ont les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques. Les actions qui composent les PAPI sont réparties en 7 axes, afin de pouvoir agir de manière globale sur le risque.

Un PAPI a été mis en œuvre sur le territoire du bassin versant du Calavon Coulon de 2014 à 2021. De nombreuses actions ont été mises en place pendant cette période.

Poursuivre la démarche engagée via l'augmentation des outils pour une amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Poursuivre la protection de la plaine aval du Coulon par une gestion adaptée des ouvrages

Continuer la bonne prise en compte des milieux aquatiques par un entretien et une gestion raisonnés des cours d'eau



Améliorer les outils et procédures de prévention, de vigilance et de veille en crues

Rendre les outils de gestion de crise plus opérationnels et accompagner les acteurs

Réduire la vulnérabilité de l'habitat, des activités agricoles et économiques, des établissements sensibles et des réseaux

Poursuivre la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme avec l'intégration des nouvelles connaissances

Actions réalisées dans le cadre du PAPI 1 2014-2021



Réalisation de vidéos et création d'une page Facebook du Syndicat



36 repères de crue ont été posés au sein de 10 communes du territoire. Ces repères permettent d'entretenir la mémoire des crues passées.



17 écoles sensibilisées, soit 500 élèves tous niveaux



Animation du Syndicat lors d'événements grand public



Organisation d'un exercice de gestion de crise à l'échelle du bassin en juin 2017



Installation de 4 nouvelles stations de mesure avec caméra



Réalisation de 144 diagnostics de vulnérabilité sur plusieurs enjeux (habitats, activités économiques, activités agricoles)



Réalisation d'une étude pour la protection des enjeux dans la traversée d'Apt



Réalisation des travaux de protection à Cavaillon



Entretien des ouvrages de protection, visites techniques approfondies

Vers un nouveau PAPI

Le premier PAPI mené sur le bassin versant du Calavon-Coulon a permis de mettre en place de nombreuses actions permettant de réduire la vulnérabilité du territoire face au risque inondation. Afin d'assurer la continuité de ces actions, le SIRCC se lance dans un nouveau PAPI.

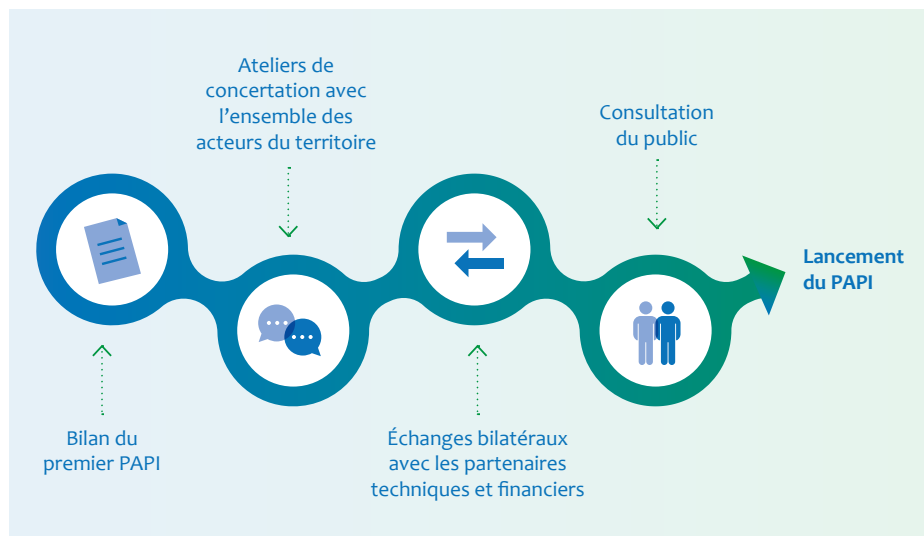
Ainsi les actions du futur du PAPI 2 2024-2030 visent notamment à :

- Finaliser le programme d'aménagement et de gestion globale de la plaine aval du Coulon
- Construire un projet résilient et en cohérence avec la dynamique des inondations dans la traversée d'Apt.
- Développer la conscience du risque auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, via des opérations de communication/sensibilisation et des formations.

Un dispositif co-construit

Afin, de construire un dispositif répondant aux besoins de l'ensemble des acteurs du territoire l'élaboration du PAPI passe par de nombreuses étapes.

..... CONSTRUCTION DU DOSSIER PAPI



La construction du dossier PAPI

L'élaboration du dossier d'agrément du PAPI Calavon-Coulon est la première étape vers le nouveau PAPI. Elle a duré plus d'un an et fait l'objet de nombreuses réunions d'échanges entre les partenaires techniques et financiers du PAPI.



Les ateliers de concertation

Le 7 et 14 novembre 2022, a été organisé deux journées de concertation avec l'ensemble des parties prenantes, afin de réfléchir sur la future gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

La consultation du public

Le PAPI est une démarche qui doit répondre à des problématiques d'inondation identifiées sur le territoire, mais qui doit également répondre aux attentes et besoins des

populations exposées. Ainsi une phase de consultation visant à recueillir l'avis et les éventuelles remarques de la population a été menée lors du mois de mars 2023 via un espace numérique dédié.

→ Vous pouvez retrouver le résumé non-technique sur le site internet du SIRCC

Lancement du nouveau PAPI Calavon-Coulon

Le Programme d'action sera lancé en janvier 2024 et s'étendra pour une durée de 6 ans, jusqu'en 2030.



Conception et réalisation : M MAYANE - 2023